



**MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN**  
1589, rue Principale  
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0  
Tél. : (819) 828-2872      Téléc. : (819) 828-0442

**AVIS PUBLIC**

(concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Adrien)

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Adrien sera, en 2019, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC des Sources**  
309, rue Chassé  
Asbestos (Québec) J1T 2B4

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 219-2018 de la MRC des Sources et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Adrien, le 7 septembre 2018

Maryse Ducharme, d.m.a.

Directrice générale et secrétaire-trésorière